Claude Allègre, ou la défaite de la science

On connaît surtout de lui son obsession à "dégraisser le Mammouth". Mais au fond, Claude Allègre, ancien ministre de l'Education nationale, de la Recherche et de la Technologie du gouvernement Jospin, n'a qu'un souci : sauver la France de l'obscurantisme qui la menace. Pas étonnant, dès lors, de le retrouver en mars 2004 au premier rang des chercheurs mobilisés contre le gel de leurs crédits. Il ne rate jamais une occasion de brandir les dangers qui, à ses yeux, condamnent la science française au déclin : les "escouades de vandales" qui saccagent les champs de cultures transgéniques et anéantissent ainsi "plusieurs années de travail de chercheurs d'organismes publics, animés par des buts de pure recherche"; "la recherche biologique française (...) handicapée par des attitudes arbitraires, prises contre tous les avis des instances compétentes", comme l'opposition de Chirac au clonage thérapeutique et aux travaux sur les cellules souches ; le scepticisme des jeunes à l'égard de la science... (1)

Première de ses bêtes noires, l'écologie, dont il dénonce le discours "ravageur" (2). Haro sur les imposteurs, car lui-même, naturellement, se considère "un vrai écologiste au sens plein du terme". Les autres n'ont rien compris : "L'écologie politique a un fondement qui n'est pas écologique au sens scientifique du terme. C'est souvent une attitude de contestation de la société, voire un sentiment quasi religieux anti-progrès" (3).

Il était donc le préfacier idéal à "L'Ecologiste sceptique", du danois Bjorn Lomborg (Le Cherche-Midi éditeur, 2004), ouvrage qui eut la rarissime distinction d'être dénoncé par le Comité danois sur la malhonnêteté scientifique, un organisme pourtant gouvernemental : "Le discours scientifique est tellement perverti par une présentation des faits systématiquement biaisée, que les critères objectifs permettant de conclure à la malhonnêteté scientifique sont réunis." Allègrement.

Autre cible, le "principe de précaution". Il faut dire qu'à ce sujet, Claude Allègre a des souvenirs cuisants. En 1976, ce géologue de formation, spécialiste de la tectonique des plaques, dirige l'Institut de physique du globe à Paris quand des fumées se mettent à jaillir du volcan de la Soufrière, en Guadeloupe. Dans son équipe, le vulcanologue Haroun Tazieff estime que rien de grave n'est à craindre. Allègre n'est pas de cet avis : il demande l'évacuation d'urgence de 70 000 personnes. Tazieff maintient ses positions, les jours passent, le volcan se calme, les 70 000 habitants sont ramenés chez eux... et Claude Allègre licencie Haroun Tazieff. On ne contredit pas le patron.

Les trois rengaines d'Allègre

Dès lors, le futur ministre se signale par son acharnement à défendre la technoscience au mépris des faits. Exemple, l'amiante : Claude Allègre s'oppose au désamiantage de la fac de Jussieu réclamé par ses collègues enseignants, qualifiant l'affaire de "phénomène de psychose collective". Seul et fier de l'être. En 1992, il fut assez perspicace pour déceler dans le "Sommet de la Terre", à Rio, une manœuvre visant à "culpabiliser les pays riches"? Plus tard, le voilà qui se targue, dans une interview au Point, d'être une "des rares personnes qui pensent qu'il est impossible de dire que la terre se réchauffe globalement" (3). Cet homme-là ne laisse pas les faits contredire ses marottes, qu'il serine en boucle :

1) Le retard

"Avec les offensives anti-OGM, on fait perdre à l'Europe dix ans de progrès" (4). C'est l'argument numéro 1 qui pulvérise tous les autres – à commencer par le refus populaire. Claude Allègre résonne à deux temps. Un, nous sommes en guerre (cette fameuse guerre économique mondiale pour les plus grosses parts des marchés high tech). Deux, dans cette guerre totale la victoire ira au plus rapide. Vus sous cet angle, tous les galimatias éthiques ne sont rien d'autre que des freins sur la voie du meilleur des mondes technologique. Et si pour y parvenir la recherche publique doit être soutenue, rien ne serait plus contre-productif que le saupoudrage des moyens : "Dans la mondialisation, seules les équipes de pointe comptent" (1), assène-t-il.

Une remarque au passage : l'état de guerre n'empêche nullement la sympathie entre combattants. Lorsque Claude Allège se rend aux Etats-Unis, il en profite pour saluer Craig Venter, ex-chercheur californien en génétique, devenu fondateur de la société Celera (comme son nom le suggère), laquelle s'est donné pour objectif de faire le maximum d'argent sur le décryptage du génome humain.

2) L'immobilisme

Dans cette guerre économique, le handicap de la France, c'est son immobilisme, ses éternelles pesanteurs et crispations. Ministre de l'Education Nationale, Claude Allègre en avait fait l'un de ses chevaux de bataille. Sans craindre d'enfoncer des portes ouvertes : il dresse en arrivant rue de Grenelle le constat d'une coupure entre l'Education Nationale et les entreprises. Au moment même où une organisation patronale, le Centre des jeunes dirigeants d'entreprise, proclame qu'il n'y a plus de réel problème entre l'école et l'entreprise.

Même ton envers la recherche publique : à l'automne 1998, lors des discussions avec les syndicats sur ses projets de réforme, le ministre traîte ses interlocuteurs de « révolutionnaires du statu quo ». Quand donc les chercheurs français comprendront-ils les vertus de la mobilité, de préférence vers les entreprises, à l'instar de leurs collègues américains ?

3) Le modèle américain

Car l'Eden de Claude Allègre, ce sont les Etats-Unis. Ne serait-ce que parce que les futurs ingénieurs fréquentent les mêmes campus que les élèves des écoles de commerce : la "fertilisation croisée" aura vite fait d'engendrer de fructueuses pousses *high tech*. En France, à moins de faire du jogging ensemble, un polytechnicien peut très bien passer tout son cursus sans croiser un seul élève d'HEC. Quel gâchis.

Dans sa défense et illustration du modèle américain, Claude Allègre mobilise jusqu'aux stéréotypes issus de la guerre froide. Dans sa récente polémique avec Jean-Pierre Chevènement, il accuse celui-ci d'avoir tenté d'organiser la recherche française sur le modèle de l'Union soviétique, "par pur parti pris idéologique, afin de ne pas prendre pour exemple les universités américaines" (5). Ce qui ne l'empêche pas d'égratigner les citoyens français qui prétendent faire la leçon aux dirigeants chinois sur les droits de l'homme : bien sûr, la Chine n'est pas encore un modèle de démocratie, mais les choses vont dans le bon sens. La preuve ? "La science est libre et devient compétitive (...) et puis, bien sûr, il y a cette extraordinaire ouverture économique" (6). La démocratie selon Allègre, c'est la liberté de la technoscience sur un marché libre.

La loi sur l'Innovation de 1999

Le fleuron de l'ancien ministre, l'apogée de son action, c'est la loi sur l'Innovation adoptée en juin 1999. Projet de loi déposé par un gouvernement de gauche, mais salué par l'ensemble des partis, car correspondant à "un objectif politique partagé" et faisant "l'objet d'un large consensus depuis plusieurs années", dixit Allègre. L'objectif ? Accroître "la capacité d'innovation et de création de richesses de notre pays par et grâce à la recherche publique". Rien de bien nouveau : à la fin des années 1970, sous le gouvernement de Raymond Barre, on voit déjà s'affirmer, à travers la création de l'Anvar (Agence nationale de valorisation de la recherche), la volonté des pouvoirs publics d'asservir la recherche scientifique aux applications industrielles. Tout un discours s'élabore pour présenter l'innovation technologique comme le premier facteur d'avantage concurrentiel, et pour justifier les suppressions d'emplois (temporaires, bien sûr) que celle-ci entraîne au passage. Il n'empêche : jusqu'à la loi Allègre, un certain nombre de "garde-fous" demeuraient pour protéger les derniers vestiges de la recherche fondamentale. Ceux-là même que la loi du ministre de l'Education nationale, de la Recherche et de la Technologie veut abattre. En jouant sur quatre registres.

1) Encourager la mobilité des chercheurs

"Gagner de l'argent, ce n'est pas honteux, c'est servir son pays!" Claude Allègre joue la même carte que Guizot à la Restauration. "Enrichissez-vous!", lance-t-il aux personnels de recherche, en les autorisant à apporter leurs conseils à une entreprise ou même à participer à son capital.

2) Améliorer les relations avec les entreprises

Non seulement les organismes de recherche pourront désormais accueillir des entreprises *innovantes* dans des *incubateurs* soutenus financièrement par les pouvoirs publics, mais elles pourront aussi créer

des services d'activités industrielles et commerciales "afin de gérer les contrats de recherche dans un cadre budgétaire plus souple".

3) Alléger la fiscalité des entreprises innovantes

Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises, fonds communs de placement dans l'innovation... Autant de ficelles fiscales visant à améliorer les "espérances de succès" des salariés et associés des *start-up*... en contrepartie des risques qu'ils prennent. Un regret tout de même : celui d'avoir dû retirer du texte final les dispositions permettant d'assouplir la fiscalité sur les *stock-options*, au motif qu'elles faisaient trop de remous au sein de la gauche. Ce sera pour une autre fois.

4) Donner aux start-up un statut juridique adapté

Partant du constat que "les sociétés innovantes ont besoin de disposer d'une très grande liberté contractuelle", la loi propose de leur ouvrir largement le régime de la société par actions simplifiée (SAS), jusque là réservée aux filiales de grands groupes. Moins de contraintes réglementaires et plus de facilités pour recourir à des capitaux extérieurs : voilà la feinte de la SAS. L'idée aurait été soufflée à Claude Allègre par Objectif 2010, association d'entrepreneurs, de juristes et d'économistes, dirigée par Philippe Pouletty, également président de France Biotech, le lobby biotechnologique français.

Certaines mesures de la loi étaient rien moins que nouvelles. Ce qui fait date, c'est leur systématisation. Et la communication qui les accompagne : il ne s'agit plus d'inciter, mais de contraindre. A plusieurs reprises, dans le discours de présentation de son projet de loi, Claude Allègre parle d'"impératif catégorique". Députés et sénateurs le suivront à l'unanimité dans cette réinterprétation de Kant.

Heureux, Allègre ? Vous n'y êtes pas. Cinq ans plus tard, il constate, un brin amer, que l'administration, une fois de plus, a saboté les belles intentions de SA loi : "Quelques absurdités se sont glissées dans les décrets d'application de ce texte" (7). Exemple : "Les chercheurs qui exploitent leur propre brevet sont limités dans les sommes qu'ils peuvent gagner, ce qui n'est pas le cas s'ils exploitent un autre brevet". Un reste de mauvaise conscience se serait donc glissé dans la machine à sous ? Plus grave à ses yeux : l'Urssaf et les impôts harcèlent les malheureux entrepreneurs high tech. "Je suis partisan qu'on fiche la paix à ces start-up les premières années, un peu comme cela se passe à l'étranger", martèle l'ancien ministre.

Heureusement, *L'Express* offre à ses doléances une tribune hebdomadaire.

Jean Rouget

Octobre 2004

Notes

- 1) *L'Express*, 17 avril 2003
- 2) *L'Express*, 2 août 2004
- 3) *Le Point*, 18 juillet 1998
- 4) L'Express, 21 juin 2004
- 5) L'Express, 6 novembre 2003
- 6) L'Express, 23 février 2004
- 7) Le Figaro Entreprises, 13 septembre 2004.